

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2007 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES	A-1 à A-110
(Voir la table des matières détaillée au début du chapitre A)	

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau # 100 -	Table d'impôt des particuliers (résidents du Québec) – 2007	A-4
Tableau # 101 -	Paliers d'imposition au fédéral et au provincial pour les particuliers et les fiducies – 2007	A-5
Tableau # 102 -	Impôts fédéral et provincial pour les particuliers des diverses provinces – 2007 ..	A-6
Tableau # 103 -	Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2007	A-7
Tableau # 104 -	Certains crédits personnels au provincial pour l'année 2007	A-8
Tableau # 105 -	Cotisation de 1% au Fonds des services de santé pour 2007	A-9
Tableau # 106 -	Liste des incidences fiscales potentielles découlant d'une hausse du revenu fiscal d'un particulier pour 2007	A-10
Tableau # 107A -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende ordinaire <u>reçu</u> par un particulier en 2007	A-11
Tableau # 107B -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende "déterminé" <u>reçu</u> par un particulier en 2007	A-11

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau # 200 -	Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2007 et 2008 et cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour 2007 et 2008	A-12
Tableau # 201 -	Prestation fiscale pour enfants du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	A-13
Tableau # 202 -	Soutien aux enfants du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	A-15
Tableau # 203 -	Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2007 à juin 2008	A-17
Tableau # 204 -	Crédit de TVQ (provincial) versé en 2007 et en 2008	A-18
Tableau # 205 -	Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2007)	A-19
Tableau # 206 -	Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) – 2007	A-20
Tableau # 207 -	Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2007	A-21
Tableau # 208 -	Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants	A-25
Tableau # 209 -	Montants maximums de la "Prime au travail" en 2007 selon la situation familiale	A-26
Tableau # 210 -	Sommaire récapitulatif des ajustements au niveau du "Soutien aux enfants", de la prestation fiscale pour enfants et du crédit de TPS lors d'une séparation, d'un décès ou d'un nouveau conjoint fiscal survenant en 2007	A-27

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

Tableau # 300 -	Cotisations et prestations de la RRQ – 2007 et 2008	A-28
Tableau # 301 -	Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2007.....	A-29
Tableau # 302 -	Supplément de revenu garanti – 2007.....	A-30
Tableau # 303 -	Plafonds des nouvelles contributions à un REÉR – 1991 à 2010 et taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR en 2007	A-31
Tableau # 304 -	Retraits minimums d'un FERR	A-32
Tableau # 305 -	Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons – années 2007 à 2009	A-33
Tableau # 306 -	Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 2002 à 2009	A-34
Tableau # 307 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2007 en vertu du Règlement de la LRRCR du Québec	A-35
Tableau # 308 -	Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2007	A-36
Tableau # 309 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV "fédéral" (régé par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension) pour l'année 2007	A-38
Tableau # 310 -	Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi	A-39
Tableau # 311A -	Comparaison du rendement après impôts des placements selon la nature du revenu pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec ...	A-40
Tableau # 311B -	Comparaison du rendement "équivalent" après impôts pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-40

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, options d'achat d'actions, etc.

Tableau # 400 -	Limites maximales relatives aux dépenses d'automobiles 2000 à 2008.....	A-41
Tableau # 401 -	Coût d'utilisation d'une automobile au km – Grille de calcul du CAA.....	A-42
Tableau # 402 -	Automobile fournie par l'employeur – 2007	A-43
Tableau # 403 -	Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2007	A-44
Tableau # 404 -	Résumé des incidences fiscales rattachées à un investissement dans des actions accréditives.....	A-46
Tableau # 405 -	Gain en capital et exonération : taux d'inclusion du gain et exonération disponible	A-47

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

Tableau # 500 -	Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2007	A-48
Tableau # 501 -	Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions des diverses provinces – 2007.....	A-49
Tableau # 502 -	Taxes sur le capital au Canada – 2007	A-51
Tableau # 503 -	Taux d'impôt corporatifs américains – 2007 (U.S. Federal corporate tax rates)....	A-52
Tableau # 504 -	Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises	A-53
Tableau # 505 -	Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires	A-56
Tableau # 506 -	Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives (préparée par Me Richard Chagnon, M.Fisc. et Yves Chartrand, M.Fisc.)	A-60

Tableau # 507 -	Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions	A-62
Tableau #508A -	Taux et catégories d'amortissement – 2007	A-63
Tableau #508B -	Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement – 2007	A-66
Tableau # 509 -	"Check-list" sur la propriété de l'assurance vie.....	A-67
Tableau # 510 -	Calcul du revenu protégé en main ("safe income") aux fins du paragraphe 55(2) LIR.....	A-69
Tableau # 511 -	Imposition des divers crédits d'impôt reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?.....	A-71
Tableau # 512 -	Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50% (incluant les dépenses de golf) et de la règle du 1,25 % du chiffre d'affaires au Québec.....	A-73
Tableau # 513 -	Liste d'éléments créditeurs à inclure au capital versé aux fins de la taxe sur le capital et liste des placements admissibles aux fins de la taxe sur le capital	A-76
Tableau # 514 -	L'ABC des dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2007.....	A-77
Tableau # 515 -	Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale.....	A-78
Tableau # 516 -	Déductibilité des intérêts et pénalités sur impôts, taxes et DAS	A-79
Tableau # 517 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 sur une somme disponible de 47 125 \$ pour une société imposée au taux de 21,12 %	A-80
Tableau # 518 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 sur une somme disponible de 47 942 \$ pour une société imposée au taux de 21,12 %	A-81
Tableau # 519 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 21,12 % et dont le revenu imposable est inférieur à 400 000 \$.....	A-82
Tableau # 520 -	Liste de contrôle des informations et étapes nécessaires à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital ("CDC") d'une société.....	A-83
Tableau # 521 -	Résolutions écrites des administrateurs relatives à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital.....	A-84
Tableau # 522 -	Compte de dividendes en capital (CDC), 20 règles d'or à toujours se rappeler....	A-85
Tableau # 523 -	Impacts fiscaux pour des sociétés d'être considérées comme des sociétés "associées"	A-89
Tableau # 524 -	Primes d'assurance vie individuelle, d'assurance maladies graves, d'assurance invalidité et d'assurance collective payées par l'employeur et/ou par l'employé : déductibles ou non, avantages imposables ou non, prestations imposables ou non?	A-90

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

Tableau # 600 -	Taux d'intérêt prescrits (impôts) – 2003 à 2007	A-94
Tableau # 601 -	Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2007.....	A-95
Tableau # 602 -	Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)	A-96
Tableau # 603 -	Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)	A-97
Tableau # 604 -	Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt - 2007	A-98
Tableau # 605 -	Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents	A-99
Tableau # 606 -	Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source	A-100
Tableau # 607 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TPS.....	A-101
Tableau # 608 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TVQ	A-102
Tableau # 609 -	Période obligatoire de conservation des registres.....	A-103

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

Tableau # 700 -	Taux hypothécaires (emprunts)	A-106
Tableau # 701 -	Grille des taux de change étranger – 1991 à 2006	A-107
Tableau # 702 -	Liste détaillée d'un grand nombre de fonds constitués en sociétés (plutôt qu'en fiducies) aux fins de l'admissibilité à la taxe sur le capital et au report d'impôt en cas de dispositions effectuées à l'intérieur de la même société de la même famille de fonds	A-108
Tableau # 703 -	Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation	A-109
Tableau # 704 -	Variation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période 1987 à 2006 selon Statistique Canada.....	A-110

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS, INDEXATION DES DIVERS PARAMÈTRES ET COMPARAISONS SALAIRES-BONIS-DIVIDENDES B-1 à B-36

1.	Particuliers – Fédéral	B-1
1.1	Paliers et taux d'imposition au fédéral pour 2007.....	B-1
1.2	Paliers d'imposition <u>prévus</u> au fédéral pour 2008.....	B-1
1.3	Modifications à certains montants personnels de base de 2007 à 2009, dont une hausse plus importante du montant pour conjoint.....	B-2
1.3.1	Le montant personnel de base.....	B-2
1.3.2	Le montant pour époux ou conjoint de fait, le montant équivalent pour un proche entièrement à charge ("l'équivalent de conjoint") et le seuil de revenu net de la personne à charge qui réduit le montant : des modifications plus importantes dès 2007	B-2
1.3.3	Nouveau crédit pour enfants (mineurs).....	B-3
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2007 et 2008.....	B-3
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2006 à 2008.....	B-4
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et de la Prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-5
1.5.1	Indexation de la prestation canadienne pour enfants (PFCE).....	B-5
1.5.2	Indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-5
1.5.3	Indexation de la prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-7
1.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-8
2.	Particuliers – Provincial (Québec).....	B-8
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2007	B-8
2.2	Paliers et taux d'imposition <u>prévus</u> pour l'année 2008 : enfin une vraie baisse d'impôt mais.....	B-8
2.3	Bonification du crédit d'impôt de base pour 2008 et simplification du régime fiscal	B-9
2.4	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2007 et 2008.....	B-9
2.5	Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde	B-12
2.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-12
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec	B-12
3.1	Autres modifications aux fiducies.....	B-13
4.	Modifications à l'imposition des sociétés au fédéral	B-13
4.1	Rappel de la hausse à 400 000 \$ en 2007 du plafond des revenus bénéficiant du taux réduit d'imposition pour les PME au fédéral et de la baisse du taux d'imposition en 2008.....	B-13
4.1.1	Années d'imposition qui ne coïncident pas avec l'année civile	B-14
4.1.2	PME ayant un "capital imposable" supérieur à 10 millions.....	B-14
4.1.3	Impact sur le crédit de 35 % pour la RS&DE	B-15
4.1.4	Impact sur la date de paiement du solde d'impôt pour l'année d'imposition	B-15
4.1.5	Impacts monétaires pour une PME d'une telle réduction de son fardeau fiscal	B-15
4.2	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2007.....	B-16
4.3	Bref rappel sur l'abolition de la surtaxe fédérale pour les sociétés à compter de 2008... ..	B-17
4.4	Réduction progressive du taux "général" des sociétés au fédéral à compter de 2008... ça ira plus vite que prévu et de façon plus importante.....	B-17
4.5	Impact de l'abolition de l'impôt des grandes sociétés (en 2006) sur les acomptes provisionnels de 2007.....	B-18

5.	Modifications aux taux d'imposition québécois et à la taxe sur le capital des sociétés : quelques nouveautés importantes et rappel sur des mesures déjà annoncées pour la période 2006 à 2009	B-19
5.1	Baisse importante du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement... telle que prévue!	B-19
5.1.1	Impacts de la baisse du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement gagnés par une société suivis d'un dividende versé à l'actionnaire	B-20
5.1.2	Mode de détention d'un immeuble locatif suite à l'abolition prévue de la taxe sur le capital au Québec et de la baisse du taux d'imposition corporatif sur les revenus de placement	B-22
5.2	Le taux d'imposition québécois sur le revenu d'entreprise de prestations de services personnels ("employé incorporé") baisse aussi.....	B-22
5.2.1	Les consultants en informatique et les vérifications fiscales de Revenu Québec suite à la décision Carreau	B-23
5.3	Rappel sur les modifications déjà annoncées aux taux d'imposition québécois pour la période 2006 à 2009	B-23
5.3.1	Hausse progressive depuis 2006 du taux d'imposition pour les grandes sociétés sur le revenu actif ainsi que pour les PME (sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu actif) mais aucun changement en 2007 par rapport à 2006.....	B-24
5.3.2	Aucun changement en 2007 au taux québécois sur le revenu "actif" pour les PME.....	B-24
5.4	Baisse accélérée de la taxe sur le capital à compter de 2009 en vue de son abolition le 1 ^{er} janvier 2011	B-25
5.4.1	Réduction substantielle de la taxe sur le capital d'ici son abolition	B-26
5.4.2	Impact de l'abolition de la taxe sur le capital sur le crédit de taxe sur le capital	B-27
5.4.3	Hausse à 5 000 000 \$ du seuil d'exemption de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche.....	B-27
5.4.4	Autres modifications à la taxe sur le capital	B-28
5.5	Autres modifications à l'impôt des sociétés au Québec.....	B-28
6.	Sommaire des changements <u>proposés</u> aux taux d'imposition au fédéral et au Québec pour les années 2007 à 2012 (2006 est indiqué pour fins de comparaison).....	B-28
7.	Comparaison Salaire – Dividende en 2007 pour une PME ayant un revenu actif de 400 000 \$ ou moins	B-30
7.1	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement ?	B-31
7.2	Seuil d'imposition nulle en 2007 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-33
8.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick	B-34
8.1	L'Ontario.....	B-34
8.1.1	Abolition de la taxe sur le capital en Ontario maintenant prévue pour le 1 ^{er} <u>juillet</u> 2010.....	B-34
8.1.2	Harmonisation de certaines règles du régime fiscal ontarien des sociétés en vue du transfert de son administration à l'ARC (Revenu Canada).....	B-35
8.2	L'Alberta	B-35
8.3	La Colombie-Britannique	B-35
8.4	Le Nouveau-Brunswick : quelques surprises dans la politique fiscale... ..	B-36

**C – LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : DE RETOUR SOUS LE FEU
DES PROJECTEURS... C-1 à C-16**

1.	Introduction.....	C-1
2.	Déductibilité des intérêts et le suivi sur les propositions législatives déposées à l'origine le 31 octobre 2003.....	C-1
3.	Dans l'attente de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Lipson, on fait quoi?	C-2
3.1	L'état actuel du dossier au niveau de la Cour suprême du Canada.....	C-5
3.2	Quelle est la position actuelle de l'ARC sur les principes de déductibilité des intérêts en attendant la suite?	C-5
4.	L'ARC renverse finalement ses deux positions antérieures de 1993 et 1998 et met ainsi fin à la longue "saga" entourant nos demandes d'interprétations techniques, sauf que.....	C-6
4.1	La réponse défavorable de l'ARC du 11 mai 2007	C-7
4.2	Notre question au Congrès 2007 de l'APFF	C-8
4.3	Commentaires du CQFF	C-9
4.3.1	Les mêmes principes s'appliqueront aussi aux fonds communs.....	C-9
4.4	Maintenant, que fait-on avec l'interprétation favorable du 6 mars 2007 ?.....	C-10
5.	Technique de la mise à part de l'argent (MAPA) : une autre décision anticipée favorable émise dans un contexte "post-Lipson"... ..	C-12
6.	L'ARC change d'idée et renverse une récente position très favorable sur le remboursement d'un emprunt utilisé à la fois à une fin admissible et à une fin non admissible.....	C-13
7.	Hypothèque inversée et fiscalité : pas grand chose à dire mais... ..	C-14
8.	Emprunt à une institution financière avec intérêts pour rembourser un emprunt ne portant pas intérêts mais utilisé à une fin admissible... ..	C-15
9.	Limitation de la déductibilité des intérêts et la fin projetée de la double-déduction : tout un débat entre le ministre des Finances du Canada et les grandes sociétés canadiennes... ..	C-16

**D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES FÉDÉRALES D-1 à D-39**

1.	Modifications à l'assurance-emploi	D-1
1.1	Taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2008 et taux différents au Québec en raison du régime québécois d'assurance parentale (RQAP).....	D-1
1.2	L'ancien plafond de 39 000 \$ pour les cotisations à l'assurance-emploi a été défoncé encore plus vite que nous l'avions estimé.....	D-1
2.	Informations détaillées concernant le nouveau fractionnement du revenu de pension entre conjoints	D-2
3.	Modifications découlant du budget fédéral du 19 mars 2007	D-2
3.1	Nouveau crédit d'impôt pour enfants de moins de 18 ans	D-2
3.2	Nouvelle "prestation fiscale pour le revenu de travail" (PFRT) pour les contribuables et familles à revenu modeste.....	D-3
3.2.1	Supplément de 250 \$ de la PFRT pour les personnes handicapées	D-5
3.2.2	Paiements anticipés	D-5
3.2.3	Collaboration avec les provinces	D-6
3.3	Crédit d'impôt pour le transport en commun, les cartes de paiement électronique et les "laissez-passer" hebdomadaires	D-6
3.4	Bourses d'études primaires et secondaires.....	D-7
3.5	Hausse progressive du taux de déduction des frais de repas des camionneurs se qualifiant de "conducteurs de grand routier"	D-8
3.6	Dons de titres boursiers en faveur de fondations privées	D-9
3.7	Dons de médicaments aux pays en développement par certaines sociétés	D-11
3.8	Hausse à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des REÉR et des RPA	D-11
3.9	Nouveaux placements admissibles pour les REÉR et les FERR.....	D-12
3.10	Modifications aux règles sur la retraite progressive	D-12
3.11	Modifications importantes au Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ)	D-12
3.12	Instauration du nouveau régime d'épargne-invalidité (REEI)	D-12
3.13	Hausse à 750 000 \$ de l'exonération cumulative des gains en capital.....	D-12
3.13.1	Quelle est la valeur économique de cette hausse du plafond?	D-13
3.13.2	Solde de prix de vente et réserve pour gain en capital.....	D-13
3.13.3	Effets des pertes en capital.....	D-14
3.13.4	Cristallisation : que fait-on?.....	D-14
3.14	Précisions à l'égard du sens de l'expression "bourses de valeurs visés par règlement".....	D-15
3.15	Nouveau crédit d'impôt à l'investissement à l'égard de places en garderie créées par les entreprises	D-17
3.15.1	Biens amortissables admissibles et non admissibles et frais de démarrage déterminés	D-17
3.16	Une autre prolongation du crédit de 15 % pour l'exploration minière.....	D-18
3.17	Modifications aux taux d'amortissement de divers biens.....	D-19
3.17.1	Bâtiments non résidentiels neufs	D-19
3.17.2	Ordinateurs.....	D-20
3.17.3	Pipelines de distribution de gaz naturel	D-20
3.17.4	Installations de gaz naturel liquéfié ("GNL")	D-20
3.17.5	Mesure temporaire relativement aux machines et au matériel de fabrication et de transformation : le retour de la catégorie 29.....	D-21
3.17.6	Déduction pour amortissement accéléré au titre de la production d'énergie propre	D-21
3.17.7	Déduction pour amortissement accéléré au titre des sables bitumineux	D-23

3.18	Seuils de versement et déclaration pour les PME : des allègements sont apportés.....	D-23
3.18.1	Relèvement à 3 000 \$ du seuil des acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu des sociétés et réduction de la fréquence des acomptes pour les petites entreprises	D-24
3.18.2	Admissibilité aux acomptes trimestriels	D-24
3.18.3	Relèvement à 3 000 \$ (1 800 \$ pour les résidents du Québec) du seuil des acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu des particuliers	D-25
3.18.4	Relèvement à 3 000 \$ du seuil des acomptes provisionnels trimestriels de retenues sur la paie	D-25
3.18.5	Relèvement des seuils de versement annuel et de déclaration annuelle de la TPS/TVH.....	D-26
3.19	Problématique des feuillets T3 et T5013 émis trop tardivement : les règles vont changer pour le mieux...!	D-26
3.20	Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis et l'élimination éventuelle de la retenue d'impôt sur les intérêts	D-26
3.21	Déduction des intérêts à l'égard d'opérations internationales et les filiales étrangères	D-27
3.22	Les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et l'imposition de certains non-résidents.....	D-27
3.23	Rajout d'un district de la Colombie-Britannique aux fins de la déduction pour les habitants de régions éloignées	D-27
3.24	Mesures relatives à la politique fiscale autochtone	D-27
4.	Le Bill technique... n'a pas reçu la sanction royale à temps : tout le processus est à recommencer à nouveau...!	D-27
4.1	Brefs commentaires sur quelques ajouts ou précisions sur le bill technique	D-28
4.1.1	Paiement de dividendes en actions à une autre société ou hausse du capital versé des actions : attention à de nouvelles règles fiscales non désirées.....	D-28
4.1.2	Clause de non-concurrence et production du formulaire prescrit.....	D-30
4.1.3	Modifications à la définition étendue de "fiducie" à la Loi de l'impôt suite à la décision Thibault rendue par la Cour suprême du Canada.....	D-30
5.	Autres mesures annoncées en 2007 et certains brefs rappels sur d'autres mesures...	D-30
5.1	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles et avantages imposables pour 2007	D-30
5.2	Montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées et taux pour les frais de repas	D-31
5.3	Bref rappel sur la hausse annuelle des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB	D-31
5.4	Rappel sur l'imposition de la nouvelle subvention de 1 000 \$ versée aux apprentis à compter de janvier 2007.....	D-31
5.5	Rappel sur le crédit d'impôt au fédéral pour la condition physique des enfants à compter de 2007 et informations additionnelles	D-32
5.5.1	Les frais payés en 2006 pour une activité de 2007 ne comptent pas	D-33
5.5.2	Exemple de calcul du crédit	D-33
5.5.3	Renseignements pour les organisations offrant des programmes d'activités physiques admissibles	D-34
5.6	Bref rappel sur la hausse à 1 000 \$ du montant servant au crédit canadien pour emploi.....	D-36

5.7	Bourses d'études au fédéral et exigence du T2202 pour avoir droit à la grosse exemption : nous avons obtenu une modification législative mais pas de rétroactivité... ..	D-36
5.8	Bref rappel sur la non-déductibilité des intérêts et pénalités sur une cotisation de TPS et autres aspects concernant la comptabilité normalisée adoptée par le fédéral : la suite du cours de l'an dernier... ..	D-37
5.9	Ajout du Règlement 7400 visant les plans d'aménagement forestier des terres à bois aux fins du roulement fiscal.....	D-37
5.10	Crédit pour la création d'emplois d'apprentis : quelques informations supplémentaires	D-38
6.	Modifications en matière de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)	D-39

ANNEXE 1- Liste de contrôle du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et document d'information du 19 décembre 2006 sur la définition de programme d'activités physiques visé par règlement

**E – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES QUÉBÉCOISES..... E-1 à E-50**

1.	Primes d'assurance médicaments : hausse à 557 \$ à partir de juillet 2007.....	E-1
2.	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation à l'inflation des différentes tranches de revenu assujetti à la cotisation	E-2
3.	Nouveaux seuils pour la "prime au travail" en 2007	E-2
4.	Modifications fiscales découlant du budget du 24 mai 2007 et modifications connexes s'y rapportant	E-3
4.1	Contexte entourant le budget du Québec du 24 mai 2007 et le budget jamais adopté du 20 février 2007.....	E-3
4.2	Amélioration de la fiscalité relative aux études.....	E-3
4.2.1	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études	E-3
4.2.2	Modifications aux règles du crédit d'impôt pour enfants <u>mineurs</u> en formation professionnelle ou aux études postsecondaires en ce qui a trait au revenu de l'enfant : des iniquités sont corrigées.....	E-3
4.2.3	Remplacement du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert par un enfant majeur aux études	E-4
4.2.4	Nouveau mécanisme de transfert aux parents ou aux grands-parents de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen au Québec.....	E-8
4.3	Hausse du montant pour personne vivant seule pour <u>certaines</u> familles monoparentales en raison de l'abandon du crédit pour enfants majeurs aux études ...	E-9
4.4	Modification au crédit pour "autres personnes à charge" en ce qui a trait au revenu de la personne à charge	E-10
4.5	Hausse à 1 500 \$ du montant pour revenus de retraite au Québec.....	E-10
4.6	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité pour les 3 ^e tentatives et les suivantes.....	E-11
4.7	Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels.....	E-11
4.8	Simplification et amélioration des règles entourant le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	E-13
4.9	Ajustement au délai de 21 jours dans le régime Actions-croissance PME	E-15
4.10	Prolongation et bonification du crédit de taxe sur le capital... jusqu'à l'abolition de la taxe.....	E-16
4.10.1	Impact de l'abolition de la taxe sur le crédit de taxe sur le capital	E-17
4.11	Hausse du seuil d'exemption de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche.....	E-17
4.12	Modifications techniques à la taxe sur le capital.....	E-17
4.12.1	Présentation des états financiers	E-18
4.12.2	Participation dans une société de personnes	E-18
4.12.3	Obligations d'une société et créances dues par une société	E-19
4.13	Congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées et la saga des conflits interrégionaux : un important point de discorde	E-20
4.14	Retrait de l'indexation salariale dans la détermination du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.....	E-22
4.15	Ajustement technique au crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel.....	E-23

4.16	Mesures relatives à la culture	E-23
4.16.1	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.....	E-23
4.16.2	Modifications de concordance relativement à certains crédits d'impôt remboursables du domaine culturel	E-25
4.16.3	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles.....	E-26
4.16.4	Ajustement de concordance au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores	E-27
4.16.5	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres	E-27
5.	Modifications diverses annoncées depuis décembre 2006	E-27
5.1	Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : hausse des taux de cotisation d'environ 7,5 % en 2008 et suivi sur les problématiques de la travailleuse autonome.....	E-28
5.1.1	Hausse des taux de cotisation au RQAP	E-28
5.1.2	Problématiques de la travailleuse autonome non incorporée face aux prestations du RQAP : la suite.....	E-28
5.2	Prime au travail et garde partagée : modifications apportées au pourcentage de temps de garde en 2007 et en 2008.....	E-29
5.3	Bref rappel sur la hausse à 1 000 \$ de la déduction pour travailleur accordée aux salariés et aux travailleurs autonomes.....	E-30
5.4	Bref rappel sur les changements majeurs apportés au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées (CIMAD) à partir de 2007 et informations supplémentaires	E-30
5.5	Bref rappel sur l'admissibilité des frais de garde à 14 \$ par jour pendant la relâche scolaire	E-32
5.6	Ajustement à la déduction pour la résidence des religieux	E-32
5.7	Précisions relatives à l'imposition québécoise de la prestation universelle pour la garde d'enfants	E-33
5.7.1	Imposition de la PUGE en cas de faillite de l'un des conjoints	E-33
5.7.2	Étalement de l'imposition québécoise d'un paiement rétroactif au titre de la PUGE.....	E-34
5.8	Ajustement technique rétroactif au redressement pour indemnités de remplacement du revenu (autres que celles de la CSST et de la SAAQ).....	E-34
5.9	Déduction pour le remboursement de prestations d'aide sociale accordées à la famille	E-35
5.10	Bonification rétroactive à 2006 du crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant un village nordique	E-36
5.11	Modification technique à la limite relative à la déductibilité des frais de placement concernant les frais d'exploration et l'énergie renouvelable	E-36
5.12	Abolition de la possibilité de faire des choix distincts au Québec dans la plupart des cas : qu'en est-il exactement?.....	E-37
5.13	Nouvelles dispositions concernant l'obligation pour l'employeur de percevoir à la source la part "employé" d'un régime privé d'assurance médicaments	E-39
5.14	Fin de la déductibilité au Québec des intérêts imposés en vertu d'une loi fiscale (par exemple, sur une cotisation de TVQ ou de DAS)	E-41
5.15	Comptabilité normalisée et l'application de certaines pénalités et règles administratives : la position du Québec maintenant... ..	E-42
5.16	Modification aux règles de calcul des intérêts relativement au remboursement d'un montant payé en trop	E-43
5.17	Hausse du seuil d'actif pour accéder au taux plus élevé du crédit pour les activités de design.....	E-43

5.18	Bref rappel sur la bonification du crédit pour stage en milieu de travail depuis le 1 ^{er} janvier 2007 mais application uniforme dans toutes les régions du Québec.....	E-44
5.19	Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise et bonification pour certaines émissions jeunesse.....	E-44
5.20	Admissibilité de certaines sociétés qui ont un lien de dépendance avec un télédiffuseur aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle	E-45
5.21	Ajustement au régime Actions-croissance PME pour les entreprises saisonnières	E-46
5.22	Assouplissements à l'impôt spécial relatif aux actions accréditatives pour les sociétés émettrices	E-47
5.23	Modifications techniques aux crédits d'impôt remboursables accordés dans certaines régions.....	E-47
5.24	Augmentation de la superficie globale attribuable aux centres de développement des biotechnologies	E-48
5.25	Reconnaissance d'un autre centre aux fins du crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique	E-49
5.26	Ajustement technique à deux crédits d'impôt remboursables abolis (activités d'affaires électroniques et Carrefours de l'innovation)	E-49
5.27	Fiducies résidentes du Québec et évitement des impôts provinciaux à travers le Canada : la suite du cours de l'an dernier.....	E-50
6.	Modifications touchant la R&D	E-50

ANNEXE 1- Liste des "nouveaux" choix au Québec pour lesquels il n'est plus possible de faire un choix différent de celui effectué au fédéral

F – SUIVI SUR DES CHAPITRES RÉDIGÉS DANS LES ANNÉES ANTÉRIEURES, À SAVOIR :
i) L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS
ii) L'IMPOSITION DES NOUVEAUX DIVIDENDES DÉTERMINÉS F-1 à F-21

1.	L'incorporation des professionnels : le suivi sur un sujet qui avance progressivement mais pas encore assez vite... ..	F-1
1.1	Introduction	F-1
1.2	Ajouts à ce jour en 2007 de 2 professions pouvant désormais incorporer leur entreprise : les médecins et les arpenteurs-géomètres	F-1
1.2.1	Du côté des médecins	F-1
1.2.2	Du côté des arpenteurs-géomètres	F-3
1.3	Où en sommes-nous rendus pour d'autres ordres professionnels?.....	F-3
1.4	Petit plan de match lorsque vous envisagez l'incorporation d'un professionnel.....	F-5
1.5	Société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions : n'oubliez pas que les actions doivent être payées pour être valablement émises... ..	F-7
1.6	Profession libérale constituée en société et salaire raisonnable au professionnel : enfin, les autorités fiscales (québécoises, tout au moins) se réveillent... ..	F-7
1.7	Structures visant à multiplier l'accès au taux réduit d'imposition (la DPE) pour les associés de sociétés de personnes : les demandes de décision anticipée auprès de l'ARC continuent à se multiplier... et on loge un appel à tous...!.....	F-8
1.8	Tableau comparatif du C.R.A.C. sur la réglementation pour les 6 ordres professionnels permettant l'incorporation : une nouvelle version bientôt disponible	F-9
2.	Suivi du chapitre de cours de l'an dernier sur les dividendes déterminés	F-9
2.1	Introduction	F-9
2.2	Taux d'imposition maximums applicables en 2007 aux différents dividendes imposables de source canadienne et comparaisons entre les provinces	F-10
2.3	Tableau sommaire des revenus d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC) et nature des dividendes pouvant en découler	F-11
2.4	Avis relatif aux dividendes "déterminés" : tel que nous vous en avons avisé le 20 décembre 2006, la procédure est finalement très simple... ..	F-12
2.4.1	Tableau sommaire	F-14
2.4.2	Confirmation de l'ARC que la désignation à titre de dividende "déterminé" doit s'appliquer à la totalité du dividende versé... ..	F-15
2.4.3	Tous les actionnaires de la catégorie sont visés par les mêmes règles (sauf un non-résident).....	F-15
2.4.4	Les stratégies de planification évoquées lors du cours de l'an dernier sont toujours valables	F-16
2.4.5	Modèle d'avis non nécessaire mais une suggestion de lettres aux actionnaires.....	F-16
2.5	Calcul du CRTG et l'Annexe 53 : mieux qu'un tableau... ..	F-17
2.6	Les problèmes techniques du CRTG : le ministère des Finances du Canada ne veut pas les régler... ..	F-17
2.6.1	Sociétés ayant des exercices financiers différents et "le trou du dividende de 2005"	F-17
2.6.2	Fusions et liquidations de sociétés réalisées entre 2001 et 2005.....	F-17
2.6.3	Report de pertes dans la période 2001 à 2005 et différences entre les reports prospectifs et rétrospectifs	F-18
2.6.4	Report prospectif de pertes et revenus de placement	F-19
2.6.5	Autres précisions de l'ARC	F-19
2.6.5.1	Production des annexes 53, 54 et 55	F-19

2.6.5.2	Dividendes payés par une filiale à sa société-mère pendant les années d'imposition 2001 à 2005.....	F-20
2.7	Bref rappel sur l'erreur "bien dodue" de l'ARC sur l'Annexe 53.....	F-20
2.8	Choix de ne pas être une SPCC : des lectures sur ce sujet très technique... ..	F-21

**G – SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES
VISANT LES PLACEMENTS, LES VÉHICULES DE RETRAITE
ET LES PRODUITS D'ASSURANCE G-1 à G-60**

1.	Introduction.....	G-1
2.	Le nouveau fractionnement du revenu de pension : une analyse détaillée.....	G-1
2.1	Introduction	G-1
2.2	Des économies d'impôt... ce sont des dollars nets d'impôt!.....	G-2
2.3	Dispositions législatives modifiées au fédéral.....	G-2
2.4	Multitude de règles entourant le choix de fractionner le revenu de pension	G-3
2.4.1	Principe de base.....	G-3
2.4.2	Limite de 50 % mais un montant moindre est possible.....	G-4
2.4.3	Résidents du Canada au 31 décembre ou à la date du décès	G-4
2.4.4	Séparation des conjoints dans l'année	G-4
2.4.5	Mariage dans l'année ou reconnaissance à titre de conjoint de fait dans l'année et règle de prorata	G-4
2.4.6	Décès de l'un des conjoints ou des deux conjoints et effets sur le fractionnement.....	G-5
2.4.7	Faillite de l'un des conjoints ou des deux conjoints et effets sur le fractionnement	G-6
2.4.8	Les revenus de pension qui ne se qualifient <u>jamais</u> , peu importe l'âge des contribuables	G-6
2.4.9	Les revenus de pension se qualifiant au fractionnement du revenu de pension.....	G-7
2.4.9.1	Revenus de pension qui se qualifient au fractionnement si la personne qui les a reçus a 65 ans ou plus <u>à la fin</u> de son année d'imposition	G-7
2.4.9.2	Revenus de pension qui se qualifient au fractionnement si la personne qui les a reçus n'avait pas 65 ans <u>à la fin</u> de son année d'imposition	G-8
2.4.10	Il n'est pas nécessaire ni pour l'un, ni pour l'autre d'avoir cessé de travailler pour effectuer le choix.....	G-9
2.4.11	Effets du choix sur d'autres mesures fiscales (PSV, montant en raison d'âge, crédit pour revenus de pension, FSS, etc.).....	G-9
2.4.12	Aucun impact du fractionnement sur les mesures utilisant le revenu familial SAUF en cas de décès.....	G-11
2.4.13	Choix conjoint annuel	G-12
2.4.14	Choix invalide à l'égard des faux énoncés.....	G-14
2.4.15	Responsabilité solidaire des deux conjoints à l'égard de l'impôt supplémentaire pour l'autre conjoint	G-14
2.5	Quelques simulations fiscales	G-14
2.6	Aucune possibilité de demander une réduction des retenues à la source auprès du payeur du revenu de pension (par exemple, l'institution financière)	G-16
2.7	Transfert des retenues à la source dans les déclarations fiscales et calcul proportionnel.....	G-16
2.8	Quelles lignes des déclarations fiscales fédérales et québécoises seront affectées?	G-16
2.9	Impact sur les acomptes provisionnels et différences entre les règles fédérales et québécoises	G-17
2.10	Est-ce la fin des contributions au REÉR du conjoint? Pas du tout... pour les conjoints légalement mariés... ..	G-18
2.11	Effets bénéfiques pour ceux qui mettent en place un RRI.....	G-18
2.12	Les règles d'attribution sur les revenus de biens et gains en capital continueront de s'appliquer en cas de transfert physique de l'argent entre les conjoints	G-19
3.	Régimes de revenus différés (REÉR, FERR, RPA, RPDB, REÉE, REÉI, etc.).....	G-19
3.1	Mesures découlant du budget fédéral du 19 mars 2007 affectant les REÉR, FERR et RPA.....	G-19
3.1.1	Hausse de la limite d'âge pour l'échéance des RPA, des REÉR, des RPDB et ce que cela signifie... ..	G-19
3.1.2	Nouveaux placements admissibles pour les REÉR et FERR	G-22
3.1.3	Assouplissements aux règles entourant la retraite progressive	G-23
3.2	Insaisissabilité des REÉR : les choses n'ont pas vraiment bougé depuis l'an dernier... ..	G-25
3.2.1	Prestations de retraite et autres formes d'épargne : ce qui est "saisissable" et ce qui ne l'est pas, selon le site Web de la Régie des rentes du Québec... ..	G-26
3.2.2	Modification rétroactive à la définition étendue de "fiducie" prévue à la Loi de l'impôt suite à la décision Thibault de la Cour suprême du Canada	G-28
3.3	Bref rappel sur la hausse des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB au cours des prochaines années	G-29

3.4	Quatrième numéro du "Bulletin de l'observation" publié par l'ARC (Revenu Canada) sur les régimes enregistrés : encore la même mise en garde de l'ARC sur certains stratagèmes douteux et une mise en garde aux fiduciaires de REÉR et FERR.....	G-30
3.5	Cotisations excédentaires au REÉR : tel que prévu, l'ARC s'en donne à cœur joie... mais pas toujours pour les bonnes raisons!.....	G-31
3.6	Incidences sur le maximum déductible au titre des REÉR pour 2009 de modifications apportées aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la GRC et des Forces canadiennes	G-34
3.7	Les CRI et les FRV : quelques brefs commentaires sur l'immobilisation des fonds.....	G-35
3.8	Projet de loi no 30 au Québec visant les régimes à prestations déterminées : un bref suivi du cours de l'an dernier car un changement important est survenu dans la version finale.....	G-36
3.9	Évolution du régime de retraite simplifié (RRS) de 1995 à 2005.....	G-36
3.10	Création du nouveau régime de retraite à financement salarial (RRFS)	G-37
3.11	Modifications et bonifications au régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ)	G-38
3.11.1	Les modifications et bonifications apportées par le budget fédéral du 19 mars 2007	G-38
3.11.2	Nouveau crédit d'impôt pour l'épargne-études au Québec.....	G-40
3.11.3	Mettre 50 000 \$ tout d'un coup ou 2 500 \$ par année ?.....	G-41
3.12	Le nouveau régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI)	G-41
4.	Statistiques de la Régie des rentes du Québec sur les bénéficiaires des prestations versées suite à un décès.....	G-45
5.	Encaisser son FERR sans perdre son supplément de revenu garanti (SRG) : référence à une chronique d'Annie Boivin et de Michel Lavoie et un appel à tous pour vos expériences en pratique.....	G-45
6.	La situation des fonds communs de Norbourg détenus <u>hors</u> -REÉR et <u>hors</u> -FERR et les détournements de fonds	G-46
7.	Fonds distincts, traitement fiscal des garanties et ré-initialisation des garanties	G-46
8.	Brefs commentaires sur les fiducies de revenus cotées en bourse et les règles prévues pour 2011.....	G-48
9.	Effets des variations du taux de change pour un investisseur boursier : la position de l'ARC.....	G-48
10.	Bref rappel des coûts fiscaux des actions de BCE en raison de la prise de contrôle de la société et quelques brefs conseils.....	G-50
11.	Les feuillets T3 et T5013 seront enfin émis plus rapidement...!!	G-51
12.	Dons d'une police d'assurance vie à un organisme de bienfaisance : l'ARC modifie favorablement son interprétation	G-51
13.	Dons de titres boursiers à un organisme de bienfaisance lorsque les actions ont été obtenues dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions : mauvaise surprise au Québec.....	G-52
14.	Les "débris fiscaux" rattachés aux dons de bienfaisance : 2 milliards de dons refusés par l'ARC et c'est loin d'être fini.....	G-53
15.	Donation d'actions accréditatives vs donation d'une participation dans une société de personnes : attention à la différence, semble-t-il.....	G-53
16.	Quelques commentaires sur certains abris fiscaux	G-54
16.1	L'abri fiscal "Prospector-Mail it safe"	G-54
16.2	Un autre abri fiscal qui ne sent pas très bon : The Synergy Group 2000 Inc.....	G-54
16.3	Le programme ACCRO-PME et le délai de 21 jours qui a été allongé... ..	G-55
17.	Assurance vie, assurance maladies graves et assurances collectives	G-55
17.1	Assurance vie et multiples lectures sur le sujet : où s'informer?	G-55
17.2	Autres références à des stratégies ou à des commentaires sur l'assurance vie dans le présent cartable	G-56
17.3	Assurance maladies graves	G-56
17.3.1	Bref rappel sur des textes écrits sur le sujet.....	G-56
17.3.2	Le Canada anglais réclame toujours et encore des précisions sur le traitement fiscal des remboursements de prime et on attend toujours quoique ce soit à ce sujet.....	G-57
17.4	Assurances collectives et montants payables à des retraités pour compenser l'abolition de leur programme d'assurance-maladie privé : pas imposables, dit l'ARC.....	G-57
18.	Vente de clientèle par des représentants à commissions du secteur financier qui ont le statut d' <u>employés</u> : le débat n'est pas fini.....	G-58

H – SAVIEZ-VOUS QUE...? H-1 à H-10

1. Quoi faire dans le cadre d'une vérification fiscale d'une PME ou de particuliers...
et aussi... quoi ne pas faire !!!..... H-1
 2. Exercice d'options d'achat d'actions suivi d'une forte baisse de valeur des actions
et les employés de JDS Uniphase..... H-3
 3. Remboursement au titre de dividendes (RTD) et date de production de la
déclaration fiscale fédérale par la société : surprise... une journée de retard peut
priver une société de 90 jours d'intérêt...!..... H-4
 4. Déclaration de renseignements pour les sociétés de personnes (T5013) et le délai
de prescription : surprise...! H-5
 5. Techniques de gel successoral et l'utilisation d'actions avec valeur nominale :
le pour et le contre... et un peu de créativité..... H-6
-
-

I –	LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (RS&DE)	I-1 à I-9
1.	La RS&DE et le fédéral	I-1
1.1	Rappel sur l'impact de la hausse du plafond de la DPE à 400 000 \$ en 2007 et les effets sur le crédit de RS&DE	I-1
1.2	Contrats de sous-traitance et les agences de placement : la suite du cours de l'an dernier.....	I-2
1.3	Deux bulletins fiscaux de PricewaterhouseCoopers sur la RS&DE à lire.....	I-2
1.3.1	Impact de la nouvelle politique d'estampillage de l'ARC sur les demandes de crédits de RS&DE	I-3
1.3.2	Procédures révisées de l'ARC pour des demandes de crédits pour la RS&DE	I-3
1.4	Harmonisation du régime fiscal ontarien avec le fédéral suite au nouvel accord de perception de l'impôt et impacts en matière de RS&DE	I-3
2.	La R&D et le Québec	I-4
2.1	Introduction et brève revue du régime existant.....	I-4
2.2	Modifications apportées par le budget du Québec de 2007 : un virage complet sur une mesure annoncée 2 ans plus tôt concernant l'obligation d'avoir un établissement au Québec	I-5
2.3	Hausse du seuil d'actif permettant d'accéder à un taux plus élevé du crédit remboursable pour la R&D "salaire"	I-5
2.4	Modifications techniques concernant les sociétés de personnes qui détiennent une participation dans une autre société de personnes	I-6
2.5	Reconnaissance de nouveaux centres de recherche publics admissibles	I-8
2.6	Caducité de la reconnaissance de trois consortiums de recherche admissibles.....	I-8

J –	LE COURRIER DU LECTEUR	J-1 à J-13
1.	Décès et règlement de succession : les réflexes systématiques à développer.....	J-1
2.	Règles d'attribution au fédéral et au Québec : des précisions sur la prestation fiscale pour enfants, la PUGE et le "Soutien aux enfants" : s'appliquent-elles oui ou non?	J-3
3.	Le concept d'émetteur fermé : suivi sur le cours de l'an dernier et absence de conséquences fiscales	J-4
4.	Mode de détention d'un immeuble locatif : où en sommes-nous rendus?.....	J-8
5.	Vente d'une entreprise, clause d'ajustement relative aux BNR et les problèmes rattachés à l'impôt de la Partie IV suite à la séance de clôture : l'ARC s'y intéresse... ..	J-12

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS K-1 à K-17

1.	Mesures d'équité prévues dans le budget fédéral du 19 mars 2007 sur la fiscalité internationale : une mesure en particulier provoque des étincelles.....	K-1
1.1	Limitation de la déductibilité des intérêts et la fin projetée de la "double-déduction" : tout un débat entre le ministère des Finances et les grandes sociétés canadiennes.....	K-2
1.1.1	Mise en contexte	K-2
1.1.2	La bombe du 19 mars 2007	K-4
1.1.3	Les assouplissements importants du 14 mai 2007.....	K-4
1.1.4	Brefs commentaires	K-5
1.1.5	Panel d'experts sur la fiscalité internationale.....	K-5
1.2	Amélioration de l'échange d'information fiscale avec les autres pays.....	K-5
1.3	Étendue du surplus exonéré à d'autres juridictions fiscales.....	K-6
2.	Modifications à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis et l'élimination prévue de la retenue d'impôt sur les intérêts	K-7
2.1	Élimination prévue aussi avec les autres pays mais seulement en situation où il n'y a pas de lien de dépendance.....	K-8
2.2	Autres modifications à la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.....	K-9
3.	Nouvelle convention fiscale entre le Canada et le Mexique et entrée en vigueur le 1er janvier 2008.....	K-9
4.	Rapport de la Vérificatrice générale du Canada sur les vérifications fiscales internationales par l'ARC	K-9
5.	Reconnaissance des gains et pertes sur change étranger : il ne faut plus se fier au bulletin d'interprétation IT-95R, précise l'ARC.....	K-11
6.	Un nouvel outil informatique pour trouver les revenus gagnés via Internet?.....	K-11
7.	Publication du document "Nouvelles techniques de l'impôt" no 36 sur une règle anti-évitement concernant les sociétés étrangères affiliées	K-11
8.	Suivi sur l'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux entités de placement étrangères et aux fiducies non-résidentes : d'autres changements	K-12
9.	Société à responsabilité illimitée (SRI) et la Colombie-Britannique.....	K-13
10.	La réforme fiscale en Chine	K-14
11.	Déclaration de l'impôt dans une monnaie fonctionnelle : le dossier avance enfin.....	K-14
12.	Échanges d'actions entre sociétés canadiennes et étrangères : des propositions législatives détaillées qui ne viennent vraiment pas vite!!!.....	K-15
13.	Don d'un bien immeuble situé au Canada par un non-résident.....	K-15
14.	Texte en français sur les règles fiscales applicables lorsqu'un particulier quitte le Canada définitivement.....	K-16
15.	Colloque de l'APFF sur la PME et la fiscalité internationale	K-16
16.	Harmonisation de Revenu Québec à la position de l'ARC prévue au bulletin Nouvelles techniques no 31R2 visant notamment certaines charges sociales étrangères	K-17

ANNEXE 1- Document d'information du ministère des Finances du Canada sur les modifications à la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis

L – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (REVENU CANADA) ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA	L-1 à L-15
1. Prêts ou avances à un actionnaire ayant apparu sur plus de 2 bilans successifs de la société : sur quel montant l'ARC doit-elle commencer son calcul?	L-1
2. Imposition de pénalités par l'ARC à l'égard de formulaires non produits (T1134, T1135, etc.) : une section à lire attentivement... ..	L-2
3. Allocation quotidienne ("per diem") couvrant à la fois les frais de repas et d'hébergement : quelle est la portion assujettie à la règle limitant la déduction à 50 % pour le payeur?	L-4
4. Équipements de bureautique et nouvelles technologies : catégorie 8, 45, 46 ou la nouvelle à 55 %? L'ARC se prononce... ..	L-5
5. Choix de ne pas être associée à une autre société en vertu du paragraphe 256(2) LIR et non-application du choix aux fins du paragraphe 129(6) LIR	L-7
6. Règle d'attribution du paragraphe 75(2) LIR et l'important changement de position de l'ARC à l'égard des fiducies discrétionnaires : qu'en est-il exactement?	L-8
7. Vente d'actions de sociétés privées avec lien de dépendance en vue d'obtenir une imposition réduite et la demande de décision anticipée s'y rattachant : finalement, une réponse favorable et une planification encore plus avantageuse..... ..	L-12
8. Brefs commentaires sur la question du Congrès de l'APFF 2007 traitant de vente d'actions de sociétés privées aux employés ("management buy-out") et le dépouillement de surplus	L-14
9. Avis de cotisation en cascades et les intérêts imposables vs les intérêts non déductibles : suivi sur une mesure annoncée en février 2000 et une réponse "très ordinaire" des autorités fiscales... ..	L-14

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC.....	M-1 à M-9
1. Bureau de lutte contre l'évasion fiscale (BLEF), programmes de vérification en cours, projets spéciaux et données intéressantes.....	M-1
2. Divulgations volontaires et Revenu Québec : quelques statistiques et problématique entourant le rapatriement de fonds de l'étranger.....	M-2
3. Problématiques rattachées aux ventes d'accommodations : des accommodements "déraisonnables", explique Me Ryan... en attendant la décision Chapter One.....	M-3
4. Demande d'informations par Revenu Québec dans le cadre d'une vérification et absence de suivi lorsqu'il n'en découle aucun changement.....	M-3
5. Catégorie d'amortissement d'un GPS.....	M-5
6. Gains d'un dépanneur (ou d'un commerce semblable) à l'égard des billets gagnants d'un client.....	M-5
7. Conservation des registres électroniques par les comptables et conseillers d'un contribuable.....	M-6
8. Remboursement d'impôt crédité aux acomptes provisionnels de l'année suivante.....	M-7
9. Précision "verbale" d'un représentant de Revenu Québec sur le sens de "matériel automobile" à l'égard des mots "hors-bords" aux fins de la déduction de 50 % sur les inventaires de "matériel automobile" dans le calcul du capital versé et de la taxe sur le capital.....	M-9

**N – JURISPRUDENCE RÉCENTE : UNE ANNÉE DIFFICILE POUR
LES CONTRIBUABLES N-1 à N-10**

1.	La décision Lipson et la déductibilité des intérêts suite à un transfert de biens entre conjoints, Cour d'appel fédérale, (2006) DTC 2687	N-1
2.	Les décisions Redeemer, Chambre immobilière du Grand Montréal et eBay Canada : 3 décisions que vous devriez suivre attentivement portant sur les listes de noms et informations que peut demander l'ARC.....	N-1
3.	Les produits Fraco Ltée et les prêts "immigrants investisseurs" : la Cour d'appel du Québec a entendu la cause le 31 octobre 2007	N-4
4.	Ambulances 2000 Inc. et l'annulation rétroactive d'un dividende de 1 997 500 \$ versé à même le CDC qui était nul, Cour supérieure (no 755-17-000670-060), 6 décembre 2006	N-4
5.	La décision Dyck et les sommes transférées de la PME aux comptes du particulier pour obtenir de meilleurs rendements, Cour canadienne de l'impôt, (2007) CCI 458.....	N-5
6.	L'affaire Gilbert et la responsabilité de l'actionnaire à l'égard des impôts impayés de la société en raison de dividendes reçus : la suite "malheureuse" du cours de l'an dernier, Cour d'appel fédérale, (2007) DTC 5270	N-7
7.	La décision Addison & Leyen Ltd et le délai illimité des autorités fiscales pour utiliser le toujours dangereux paragraphe 160(1) LIR, Cour suprême du Canada, 2007 DTC 5365	N-7
8.	Lectures recommandées relativement à la décision MIL de la Cour d'appel fédérale, (2007) DTC 5437, portant sur le "chalandage fiscal" ("treaty shopping") et la non-application de la règle générale anti-évitement.....	N-8
9.	Les décisions McMullen, Copthorne Holdings, McKay, Lipson etc. et l'évolution de la règle générale anti-évitement : est-ce que quelqu'un sait vraiment où ça s'en va?	N-9

O – ADMINISTRATION FISCALE.....	O-1 à O-20
1. AU FÉDÉRAL	O-1
1.1 "Les dispositions en matière d'équité" s'appellent désormais "les dispositions d'allègement pour les contribuables" et publication d'une nouvelle circulaire d'information de 17 pages sur le sujet.....	O-1
1.2 Dossiers portés en opposition auprès de l'ARC : quelques informations supplémentaires.....	O-2
1.3 Employeurs dont les paiements de DAS à l'ARC excèdent 50 000 \$ par mois et respect du délai de paiement	O-3
1.4 Nouvel accord de perception de l'impôt des sociétés entre l'Ontario et le gouvernement du Canada : la suite du cours de l'an dernier et d'autres informations.....	O-3
1.5 Précisions de l'ARC sur sa politique de divulgations volontaires (PDV) et coordonnées téléphoniques pour rejoindre les personnes responsables... ..	O-5
1.5.1 Coordonnées pour contacter un agent du PDV	O-6
1.6 "Mon dossier d'entreprise" à l'ARC : la suite du cours de l'an dernier.....	O-7
1.7 Nouveau programme de "Plaintes liées au service de l'ARC" et nouveau poste d'ombudsman.....	O-7
1.7.1 Création du poste d'ombudsman.....	O-8
1.8 L'ARC émet des insignes aux enquêteurs criminels	O-10
1.9 Création d'un groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises.....	O-10
1.10 L'Agence du revenu du Canada change sa politique de paiement à ses comptoirs : il n'est plus possible de payer "comptant".....	O-11
1.11 Bulletins d'interprétation et circulaires d'information révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.	O-12
1.11.1 Bulletins d'interprétation	O-12
1.11.2 Bulletins d'interprétation archivés.....	O-13
1.11.3 Circulaires d'information révisées ou nouvelles	O-13
1.11.4 Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu	O-13
1.12 Publication par l'ARC des bulletins # 27 et # 28 pour les organismes de bienfaisance enregistrés	O-13
1.12.1 Lignes directrices sur l'application des nouvelles sanctions	O-14
2. AU QUÉBEC	O-14
2.1 Activités de vérification fiscale menées par Revenu Québec : des résultats encore à la hausse.....	O-14
2.2 Le jumelage des déclarations annuelles des entreprises (formulaire LE-630) avec la déclaration fiscale québécoise : qu'en est-il après plus d'un an et demi?	O-14
2.3 Frais de garde d'enfants : 25 000 avis de cotisation furent émis pour 2003 et 2004 mais.....	O-15
2.4 Population vieillissante, déclin démographique, finances publiques qui se dégradent à long terme vs la baisse des impôts : quelques commentaires... sur l'histoire de l'œuf et de la poule !	O-16
2.5 L'histoire des taxes et impôts au Québec et au Canada : un bref aperçu.....	O-18
2.6 Bulletins d'interprétation au Québec qui ont été révisés.....	O-19